



DÉFI SÉCURITÉ

EN ZONE SCOLAIRE

La route vers l'école est parfois semée d'embûches pour les enfants du primaire et du secondaire. Comme parents et automobilistes, vous avez un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de vos enfants. En plus de rappeler régulièrement à vos enfants les consignes de base en matière de sécurité, vous devez vous aussi, en bons conducteurs, adopter un comportement prudent. La Sécurité publique de la Ville de Mont-Royal vous invite à relever ce défi de sécurité en zone scolaire.

Prenez quelques minutes pour réviser vos obligations concernant la sécurité de vos enfants en zone de danger :



Respectez la signalisation qui interdit d'immobiliser votre véhicule
Amende : 30 \$



Respectez la signalisation qui interdit de stationner votre véhicule
Amende : 30 \$



Respectez l'interdiction de stationner en double file
Amende : 30 \$



Attention aux enfants !
À l'approche d'un autobus ou minibus affecté au transport d'écoliers, dont les feux rouge clignotants et/ou le signal d'arrêt est déployé, immobilisez votre véhicule à au moins 5 mètres.
Amende : de 200 \$ à 300 \$
Points d'inaptitude : 9



Brigadier scolaire - Arrêt obligatoire
Il faut respecter en tout temps le signal d'arrêt obligatoire du brigadier scolaire, qui a pour rôle de diriger et de contrôler les élèves lorsqu'ils traversent la rue.
Amende : de 100 \$ à 200 \$
Points d'inaptitude : 3



Redoublez de prudence en zone scolaire !
Respectez la limite de vitesse et tenez compte des conditions climatiques : Rouler à 10 km/h de plus que la limite permise peut être une question de vie ou de mort pour un enfant croisant votre route.
Amende et points d'inaptitude en proportion de la vitesse au moment de l'interception.

N'OUBLIEZ PAS : SOYEZ VIGILANTS CAR LES PIÉTONS NE FONT JAMAIS LE POIDS LORS D'UN ACCIDENT.

Merci de nous aider à relever ce défi de sécurité !

Sécurité publique : 514 734-4666

